

Photovoltaïque: La Chine rembourse les taxes



Pékin annonce une aide fiscale à ses fabricants de produits solaires photovoltaïques afin de continuer à soutenir cette industrie et ce savoir-faire. Ainsi, les fabricants chinois pourront se faire rembourser 50% des taxes sur la valeur ajoutée des panneaux solaires.

Les fabricants chinois, 70% de part de marché mondial, sont noyés dans une surcapacité de production aggravés par des récentes frictions commerciales avec les Etats-Unis et l'Union européenne.

Les fabricants chinois pourront désormais se faire rembourser 50% des taxes sur la valeur ajoutée des panneaux solaires qu'ils écouleront, a indiqué le ministère chinois des Finances.

Le marché des panneaux photovoltaïques est devenu en l'espace de quelques années la chasse gardée de la Chine, qui produit plus de 70% des panneaux et abrite la majorité des grands fabricants mondiaux.

Début juin 2013, la Commission européenne avait annoncé l'instauration de taxes provisoires sur le solaire chinois, en réponse de quoi Pékin avait lancé une enquête antidumping sur les vins importés de l'Union européenne.

Au terme de plusieurs semaines tendues – ce différend menaçant de se transformer en une guerre commerciale à part entière – la Commission européenne et la Chine avaient conclu un «accord amiable».

La Commission européenne avait toutefois bouclé son enquête anti-dumping et anti-subsidies et avait conclu à des subventions gouvernementales «pouvant atteindre jusqu'à 11,5% du chiffre d'affaires» des fabricants chinois, selon EU ProSun, qui regroupe les entreprises européennes du secteur.

L'accord provisoire a permis de mettre fin aux taxes antidumping provisoires imposées depuis début juin par l'Union européenne aux exportateurs chinois, à condition qu'ils respectent un prix plancher. Les producteurs chinois qui n'ont pas accepté l'accord doivent s'acquitter de droits anti-dumping de 47,6%.